



Dossier concernant uniquement
Les élèves de 1^{ère} des voies générales et technologiques
préparant au BAC 2021

ANNEXE A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

I – VALIDITE DE LA DEMANDE D'AMENAGEMENT

Baccalauréat général et technologique	Quand faire la demande ?	Observations
Epreuves anticipées du baccalauréat général et technologique	En classe de seconde	La demande faite en seconde ou en 1 ^{ère} sera valable pour les épreuves de terminale.
Epreuves terminales du baccalauréat général et technologique		Les demandes complémentaires peuvent être formulées avant la fin des inscriptions aux épreuves en classe de 1 ^{ère} et de terminale.

Vous devez cependant effectuer une demande complémentaire, selon les mêmes procédures et dans les mêmes délais, en cas de :

- besoin d'aménagements complémentaires
- changement d'orientation,
- changement d'académie,
- changement de réglementation

II – DEMANDE TARDIVE

Une demande d'aménagement d'épreuves envoyée après la date limite d'inscription à l'examen ne sera pas prise en compte.



III - PIECES JUSTIFICATIVES

Vous devez joindre obligatoirement à votre demande en fonction de la pathologie :

- la copie du PAI, PPS, PAP et tous documents **médicaux, paramédicaux** (sous pli confidentiel) précisant le handicap et les besoins d'aménagement. Les bilans orthophoniques doivent être étalonnés et chiffrés.
- le bilan des aménagements pédagogiques mis en place pendant l'année scolaire en cours ou les années précédentes (annexe 1)
- Vous pouvez trouver les descriptifs de tous les examens sur le site Eduscol.
- la décision d'aménagement obtenue la ou les années précédentes.

IV – MODALITES D'ENVOI

- **Le candidat scolaire** adresse le formulaire accompagné de toutes les pièces justificatives au chef d'établissement. Ce dernier transmettra le dossier complet à la direction des examens et concours du rectorat de Bordeaux.
- **Le candidat individuel** adresse le formulaire accompagné de toutes les pièces justificatives directement à la direction des examens et concours du rectorat de Bordeaux au plus tard à la date de clôture des inscriptions (mi-novembre 2019).

Rectorat de Bordeaux
Direction des examens et concours
5 rue Joseph de Carayon Latour
CS 81499
33060 BORDEAUX CEDEX